



## **KHORÉÏA DANSE ST GILLES X DE VIE**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**L'Inscription et la participation aux cours est réservée aux membres de l'association Khoréïa danse ayant acquitté le droit d'adhésion et le montant de la cotisation annuelle. Celle-ci est fixée chaque année par l'assemblée Générale.**

#### **ARTICLE I – INSCRIPTION ET ASSURANCE**

- Avant toute inscription définitive, les nouveaux élèves peuvent bénéficier d'un cours d'essai.
- Tous les élèves sont assurés par Khoréïa danse.

#### **ARTICLE II – TARIFS ET RÈGLEMENT**

- Tous nos tarifs sont forfaitaires et ont été établis pour des trimestres incluant ou non des congés.
- Les cours manqués ne sont pas remboursés, mais peuvent toutefois être récupérés (dans la discipline de votre choix).
- 3 chèques pour les trois trimestres sont demandés aux inscriptions et encaissés au début de chaque trimestre soit :
  - 15 septembre, 5 janvier et 5 avril

#### **ARTICLE III – CALENDRIER DES COURS**

- Il y a 33 semaines de cours de mi-septembre à fin juin, répartis suivant les mois et les vacances scolaires

#### **ARTICLE IV – DISCIPLINE**

- Les élèves ont les cheveux attachés.
- Le jogging n'est pas une tenue autorisée pour le classique et le jazz.
- Les portes de la salle sont fermées dix minutes après le début du cours.
- Toute absence doit être justifiée auprès du professeur.
- Au bout de 3 cours manqués par l'élève, celle-ci prend contact avec l'intéressée ou ses parents.

#### **ARTICLE V – SÉCURITÉ**

- Tous les élèves doivent présenter un certificat médical.
- Si un cours ne doit pas avoir lieu, Khoréïa danse le signale par une affiche à la salle du Marais.
- Dans tous les cas, nous demandons aux parents de s'assurer de la présence du professeur, d'attendre le début du cours et de revenir chercher leur enfant avant la fin de ce cours.
- Khoréïa danse se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

#### **ARTICLE VI – ENGAGEMENT DES ÉLÈVES AUX SPECTACLES ET MANIFESTATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Tous les élèves ayant suivi assidûment les cours pendant l'année peuvent participer.
- Chaque élève s'engage à participer à toute manifestation organisée par l'association.
- En cas de non-respect sans motif de cet engagement :
  - L'élève pourra être exclu des cours. Les cotisations ne seront pas remboursées.